

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs du laboratoire CRAN pour l'inscription au 56^e Congrès du Club : EEA / Développement Durable qui se tiendra le 26 et 27 mai 2016 sont fixés selon les modalités suivantes :

Droits d'inscription	Montant	Catégorie(s) des participants (intervenants, étudiants)
Tarif normal/personne	190,00 €	Congressistes standards
Inscription tardives/personne	220,00 €	Participants standards, inscriptions après 1 ^{er} mai
Inscriptions accompagnant(e)s : personne	120,00 €	Accompagnement d'une congressiste
Droit d'exposition	500,00 €	Participants

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire CRAN et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 24 février 2016


 Pierre MUTZENHARDT
 Président

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

141 2016

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Sous-direction de l'Appui à la Gestion des Moyens de la Recherche - AGMR

Titre de la manifestation :		Dates :	
56ème Congrès du Club EEA : EEA / Développement Durable		26 et 27 mai 2016	
Laboratoire de Recherche :		CF Sifac :	ÉOTIP (cadre réservé à l'AGMR) :
CRAN			
DEPENSES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT	RECETTES liste non exhaustive à compléter/modifier	MONTANT
Transports	1 500,00	Droits d'inscription (*)	20 500,00
Missions	500,00	Droits d'exposition	3 000,00
Hébergement	500,00	Subventions internes à l'Université de Lorraine	
Restauration	5 500,00		
Réceptions	14 000,00		
Location de salles	0,00		
Location de matériel			
Communication, publicité	500,00		
Photocopies	500,00	Subventions externes à l'Université de Lorraine	
Documentation		Conseil régional de Lorraine)	1 000,00
Publication des actes	1 500,00		
TOTAL DEPENSES	24 500,00	TOTAL RECETTES	24 500,00

(*) Droits d'inscription :	montant	catégorie(s) de participants (intervenants, étudiants...)
Tarif normal/personne	190,00	congressistes standards
Inscriptions tardives/personne	220,00	participants standards, inscriptions après 1er mai
Inscriptions accompagnant(e)s:personne	120,00	accompagnant(e)s d'un(e) congressiste
Droits d'exposition	500,00	Participants

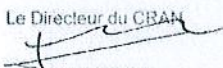
Lorsque l'organisation du colloque se déroule sur plusieurs années, les recettes et subventions externes pourront être ventilées sur les exercices concernés sous réserve :

- d'avoir indiqué la pluriannualité ou budget prévisionnel
- d'établir un bilan financier à la fin de chaque exercice

Phases d'exécution du colloque :	ANNEE	MONTANT
préparation		
déroulement	2016	22000
finalisation et publication des actes	2017	2500

Fait à Nancy, le 02/02/2016

L'ordonnateur délégué,

 Le Directeur du CRAN

 Didier WOLF